



Concertation préalable

→ Du 5 février au 15 mars 2024

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

CONCERTATION PREALABLE A L'ELABORATION D'UN PERIMETRE DE PRESERVATION ET DE VALORISATION DES ESPACES AGRICOLES NATURELS PERIURBAINS (PEANP)

Le Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole porte à la connaissance du public que la procédure d'instauration d'un Périmètre de Préservation et de Valorisation des Espaces Agricoles Naturels Périurbains (PEANP) sur les 29 communes de la Métropole Européenne de Lille dites « gardiennes de l'eau » fait l'objet d'une nouvelle phase de concertation préalable.

Celle-ci se déroulera du 5 février au 15 mars 2024 inclus.

Le public pourra consulter le dossier au siège de la Métropole Européenne de Lille (2 Boulevard des Cités Unies à Lille aux heures d'ouverture des bureaux), au siège social du Syndicat Mixte du SCOT, 323 Avenue Hoover à Lille, ainsi que sur internet à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/concertation-peanp>.

Le public pourra contribuer à cette concertation sur un registre papier mis à disposition au siège de la MEL (2 Boulevard des Cités Unies à Lille) aux heures d'ouverture des bureaux, au siège social du Syndicat Mixte du SCOT, 323 avenue Hoover à Lille, par courrier postal à l'adresse suivante « Concertation PEANP – Syndicat Mixte du SCOT – 323 avenue Hoover 59000 Lille » et enfin sur internet à l'adresse: <https://www.registre-numerique.fr/concertation-peanp>.

Plus d'informations sur cette concertation en flashant le QR Code ci-après.

